

S. C. U. F. I. M. O.

DX/jf

Berne, le 2 novembre 1956

aa

DX

ME

Note pour Monsieur le Ministre ZehnderNégociations économiques
finno-suisse à Berne.

Ces négociations ont débuté le lundi 22 octobre.

D'emblée la délégation finlandaise a brossé un tableau très sombre - correspondant d'ailleurs à la réalité - de la situation monétaire du pays et souligné que les contingents accordés à la Suisse devraient forcément être sensiblement réduits.

Après de laborieuses discussions, la délégation suisse se convainquit de l'impossibilité d'arriver à une solution si elle ne faisait pas un geste important. La dernière proposition suisse prévoit une réduction de moitié des contingents (composés en majorité de textiles), la prolongation de trois mois de l'ancien accord, sans adaptation correspondante des contingents et une clause permettant encore leur réduction en cours d'année si les importations suisses sont inférieures aux prévisions. C'est dire qu'un grand pas en arrière a dû être fait. Cette proposition vient d'être acceptée sous certaines réserves de moindre importance.

Dans le domaine financier, la délégation finlandaise a déclaré que, eu égard à la situation monétaire en Finlande, elle avait dû abandonner le programme de libération envisagé en octobre 1955. Partant, les concessions faites à la Suisse en prévision de la mise en vigueur de ce programme devaient être suspendues. La Suisse est, en conséquence, de nouveau mise sur le même pied que tous les autres pays. Une exception est toutefois faite en ce qui concerne la date critère: celle-ci est maintenue au 1er janvier 1952, alors qu'elle est fixée au 1er septembre 1939 pour les autres pays.

La principale conséquence de cet état de choses pour la Suisse est que, en principe, le transfert des amortissements contractuels ne sera plus possible. Pratiquement, cela ne joue qu'un rôle minime: les transferts à ce titre pendant l'année contractuelle 1955/56 n'avaient porté que sur Fr.s. 8'000.-. Les autres dispositions générales, en matière financière, édictées en Finlande et applicables aussi à notre

./.



- 2 -

pays, sont légèrement moins favorables que jusqu'ici.

Malgré l'insistance de la délégation suisse, il n'a pas été possible d'amener les Finlandais à faire une exception pour la Suisse dans le domaine des amortissements contractuels.

En résumé, les concessions qui ont dû être faites sur le plan financier sont relativement moins importantes que celles accordées dans le domaine commercial. Il aurait été fait fi des réalités (situation critique de la Finlande) si la délégation suisse était restée sur ses positions, aussi bien dans le domaine commercial que dans celui des transferts financiers.

Byant